



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**13/12/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**13/12/2024**

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1276

fixant le cadre réglementaire des effectifs des écoles pour l'année 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 182 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n° 2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n°182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2024/869 du 28 août 2024 portant sur les ajustements organisationnels au sein de la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive (DVCES),

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 21 novembre 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/117 du 28 novembre 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Conformément au tableau ci-annexé, le cadre réglementaire précisant la répartition pour l'année 2024 des effectifs de la section du personnel des écoles dans les établissements scolaires, hors personnel administratif, est fixé à 166 postes permanents en effectifs temps plein et répartis comme suit :

- 73.5 postes d'assistant maternel, dont 12 au sein de la brigade mobile, agents contractuels de droit public - grille 2 - échelon 1, et pouvant être découpés en mi-temps ;
- 7 postes de responsable d'office, soit 14 agents à mi-temps, agents contractuels de droit public - grille 1 - échelon 5 ;

- 1.5 postes d'agent d'office, soit 3 agents à mi-temps, agents contractuels de droit public - grille 1 - échelon 1 ;
- 84 postes d'agent d'entretien, dont 14 au sein de la brigade mobile, agents contractuels de droit public - grille 1 - échelon 1, et pouvant être découpsés en mi-temps.

## ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20241220-2953-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre  
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE  
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

## DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DRH	1
- DVCES (SVE)	1
- MISE EN LIGNE	1

## ANNEXE 1

	AM	RO	AO	AE	CR
ADRIENNE LOMONT	2	0	0	3	5
ALBERT PERRAUD	0	0	0	1	1
AMELIE COSNIER	2	0	0	1	3
ANTOINETTE CHARBONNEAUX	0	0,5	0,5	3,5	4,5
CANDIDE KOCH	0	0	0	1	1
CELINE TEYSSANDIER	0	0	0	1	1
CHARLES BICHON	0	0	0	1	1
CHRISTINE BOLETTI	6	0,5	0,5	3	10
DANIEL TALON	0	0	0,5	1	1,5
EDMOND DESBROSSE	4	0	0	3	7
ERNEST RISBEC	1,5	0	0	2	3,5
FERNANDE LERICHE	0	0	0	1	1
FRANCOIS GRISCELLI	1	0	0	2,5	3,5
FREDERIC SURLEAU	1,5	0	0	1	2,5
GUSTAVE LODS	0	0	0	0	0
GUSTAVE MOUCHET	1,5	0,5	0	4	6
GUY CHAMPMOREAU	1,5	0,5	0	1	3
HENRIETTE GERVOLINO	0	0,5	0	1	1,5
ISIDORE NOELL	0	0,5	0	1	1,5
JACQUES TROUILLOT	0	0	0	2	2
JEAN MERMOUD	2	0,5	0	3	5,5
LE PETIT POU CET	1	0	0	1	2
LES CAPUCINES	3	0	0	1,5	4,5
LES FRANGIPANIERS	3	0,5	0	1	4,5
LES HIBISCUS	1,5	0	0	1	2,5
LES IRIS	3,5	0	0	1	4,5
LES LYS	2	0,5	0	1	3,5
LES ŒILLET S	3	0	0	1	4
LES ORCHIDEES	0	0	0	0	0
LES PENSEES	3	0	0	1	4
LES PERVENCHES	0	0	0	0	0
LES PETUNIAS	2	0	0	1	3
LES ROSES	2,5	0	0	1,5	4
MARGUERITE ARSAPIN	0	0	0	0	0
MARGUERITE CARLIER	2,5	0	0	1	3,5
MARGUERITE LEFRANCOIS	2,5	0	0	1	3,5
MARIE COURTOT	0	0,5	0	1	1,5
MARIE HAVET	2	0	0	1	3
MATHILDE BROQUET	0	0,5	0	1,5	2
MAURICE FONROBERT	3	0	0	2	5
MICHEL AMIOT	2	0,5	0	4	6,5
MICHEL CACOT	0	0,5	0	1,5	2
PAUL BOYER	0	0	0	1	1
ROBERT BURCK	0	0,5	0	1	1,5
SERGE LAIGLE	2	0	0	2	4
SUZANNE RUSSIER	0	0	0	2	2
YVONNE DUPONT	0	0	0	3	3
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>61,5</b>	<b>7</b>	<b>1,5</b>	<b>70</b>	<b>140</b>
Brigade de remplacement	12			14	26
Effectif ETP écoles 2024	73,5	7	1,5	84	166
Effectif ETP écoles 2023	73,5	9	2,5	87,5	172,5